

### 3. L'INITIATIVE PUBLIQUE DES COMMUNES EN BELGIQUE, 1795-1940. DOUZIEME COLLOQUE INTERNATIONAL D'HISTOIRE DU CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

Le douzième colloque international d'histoire du Crédit Communal de Belgique s'est déroulé à Spa, du 4 au 7 septembre 1984, sur le thème "L'initiative publique des communes en Belgique, 1795-1940". Ce colloque est venu à son heure, pour deux raisons. En premier lieu, parce qu'il s'inscrivait dans le droit fil du colloque qui l'avait précédé et dont le volume d'*Actes* vient de sortir de presse (1). Ensuite, parce qu'il s'est attaché à combler une des lacunes les plus criantes de l'historiographie belge. N'est-ce pas en vérité un formidable paradoxe que villes et communes, dont on répète à l'envi qu'elles constituent un rouage essentiel de notre régime socio-politique, n'aient jusqu'ici bénéficié d'aucune étude digne de ce nom, pour les XIXe et XXe siècles ?

Nous ne nous attarderons pas, dans ces quelques lignes, à détailler les quarante-cinq contributions qui furent présentées au cours de sept séances de travail. Des comptes rendus pourvoient à cette tâche au moment opportun (2). Il nous paraît plus judicieux d'évoquer, succinctement, le programme et la matière de la manifestation.

Les contributions soumises à la réflexion des participants se rangeaient en deux catégories. A la première appartenaient des exposés de nature théorique, destinés à fixer les cadres généraux. La seconde rassemblait des études axées sur des aspects spécifiques de la problématique traitée. Les communications de la seconde catégorie n'étaient pas lues par leurs auteurs respectifs. Elles étaient introduites par le président de séance qui, à l'issue de son rapport, cédait la parole à l'assemblée. La formule, inaugurée en 1982, a largement fait ses preuves. Si elle implique la diffusion préalable des textes, elle offre l'avantage de ménager la meilleure part aux discussions, qui sont, chacun en conviendra, la raison d'être d'un colloque.

(1) *L'initiative publique des communes en Belgique. Fondements historiques (Ancien Régime). Het openbaar initiatief van de gemeenten in België. Historische grondslagen (Ancien Régime)*, 11e Colloque international, 11de Internationaal Colloquium, Spa, 1-4 sept. 1982, *Actes. Handelingen*, Crédit Communal de Belgique, Gemeentekrediet van België, Collection Histoire, série in -80, n° 65, Historische Uitgaven, reeks in -80, nr. 65, 1984, 1 vol., 762 p., 1.500 F.

(2) Les actes du colloque sous rubrique seront publiés au début du troisième trimestre de l'année 1986 dans la collection Histoire in -80 du Crédit Communal de Belgique.

Les exposés liminaires ont mis en vedette les structures administratives de la commune, telles que celles-ci ont été définies par les législations française et hollandaise, puis par la loi communale de 1836. Ils ont en outre mis l'accent sur les problèmes de l'autonomie et des finances municipales, ainsi que sur le développement des régies au XIXe siècle et des intercommunales, ces dernières étant la solution préconisée à la suite de la révision constitutionnelle de 1921 pour la gestion en commun d'une série de services publics, notamment la distribution de l'eau, du gaz, de l'électricité, les services d'incendie, l'assistance publique ...

Les exposés liminaires ont de la sorte défini les contours juridiques, administratifs, voire idéologiques (dans le cas des régies et des intercommunales) à l'intérieur desquels l'initiative publique locale a pu se déployer.

Pour les exposés thématiques, on avait choisi d'explorer six directions où les communes se révélèrent particulièrement actives. Si cette option cherchait à satisfaire des impératifs légitimes d'efficacité, elle était en revanche nécessairement réductrice, dès lors qu'elle évacuait d'emblée du champ de l'enquête plusieurs services instaurés par les collectivités locales. Mais, il était illusoire de prétendre d'entrée de jeu à l'exhaustivité, avec un sujet aussi neuf.

Les six directions retenues correspondaient d'ailleurs aux segments qui s'offraient a priori à l'action des pouvoirs locaux. Doit-on rappeler que la multiplication des services publics observée au XIXe siècle est liée à des circonstances historiques ? Il est évident que ce mouvement n'est pas sans entretenir des rapports étroits avec la croissance économique, le progrès technique, l'éducation généralisée, la conquête du suffrage universel.

Puisque, jusqu'à la révolution keynésienne, la théorie économique dominante ne concédait à la puissance publique qu'une place chichement mesurée, c'est d'abord dans les sphères récusées par l'économie de marché que les communes se sont décidées à intervenir.

L'urbanisation et les travaux d'utilité publique constituent un domaine privilégié de l'initiative des pouvoirs subordonnés. Le besoin d'hygiène, héritage de l'idéologie des Lumières, va se renforcer, en raison des découvertes médicales dont le XIXe siècle fut prodigue. L'exigence de salubrité, transposée dans la dimension spatiale, va déterminer tant l'intervention publique dans le paysage urbain — l'urbanisme prêtant en l'occurrence main-forte à l'hygiénisme — que la mise en place d'une infrastructure sanitaire et sociale.

La politique économique et fiscale traduit le besoin de maintenir ou de ramener l'économie sur le sentier de la croissance, à l'origine par le biais de modalités très restrictives, puis après l'ébranlement consécutif à la *Théorie générale*, grâce à des interventions résolument stabilisatrices. Ces interventions s'expriment à travers le phénomène des statistiques communales, des caisses d'épargne municipales ou de l'exploitation des ressources touristiques.

L'action en matière sociale (la politique sociale) témoigne de la prise en charge croissante par les communes de services longtemps assurés par les soins du secteur privé : citons à cet égard les hôpitaux, l'éducation des enfants trouvés et surtout les réalisations, sous l'égide des communes, en vue de promouvoir un régime d'assurance contre le chômage durant la crise des années trente.

L'ordre public et la sécurité ressortissent à la catégorie des services non marchands. Néanmoins, ils ne sauraient être négligés. Dans les mentalités, la poussée démographique du XIXe siècle et le brassage de population qu'elle entraînait allaient de pair avec une montée du sentiment d'insécurité. Les classes laborieuses ne sont-elles pas les classes dangereuses ? A la crue, réelle ou supposée, de la délinquance, l'autorité communale riposte en étoffant sa police. Autre déviance que l'on s'efforce de réduire, la prostitution.

La politique éducative a des racines anciennes. Aux XIXe et XXe siècles, elle devient plus systématique et investit tous les degrés d'enseignement : maternel, primaire, secondaire, technique et universitaire. L'œuvre d'instruction se déroule par surcroît dans un climat de querelle scolaire.

Les interventions touchant aux cultes et à la culture introduisent de plain-pied à l'histoire des mentalités et de la sociabilité. De la question des cimetières au temporel des cultes, en passant par la création de musées, l'organisation de fêtes et réjouissances collectives, les formes d'intervention sont variées.

Il appartenait au professeur J. Stengers de faire la synthèse des travaux du colloque. Celui-ci s'est acquitté de la tâche redoutable qui lui incombait avec son brio coutumier Prenant appui sur les comptes communaux, M. Stengers s'est attaché à mesurer en longue durée les degrés de liberté que les contraintes budgétaires laissaient aux collectivités locales en fait d'initiative publique.

Au total, un champ considérable a été balayé. Il reste désormais à assimiler les résultats et à intégrer les matériaux dégagés par cette gerbe d'enquêtes pionnières. Nul doute que notre conception du rôle des villes et des communes ne s'en trouve profondément renouvelée.

Le douzième colloque du Crédit Communal peut en tout cas attester la bonne santé de l'histoire contemporaine en Belgique, quel que soit le côté de la frontière linguistique où elle se pratique. Enfin, ces journées spadoises ont été pour nombre de jeunes historiens l'occasion de présenter leurs recherches devant un parterre de spécialistes. Ce n'est pas là l'aspect le moins réconfortant de ce rendez-vous scientifique, en ces temps moroses, où l'accès à la diffusion et à la publication exige le franchissement de portes de plus en plus étroites.

Denis Morsa